



# FEDERATION BURKINABE DE FOOTBALL

01 B.P 57 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO  
Tél. : (226) 25 41 78 02 – Fax: (226) 25 41 78 01  
E-mail : febefoo@fasonet.bf  
Site web: www.fbf-bf.com

N°2017- 0010/FBF/SG

## **CIRCULAIRE**

### **A**

**Aux Présidents des Ligues, Districts, Clubs et Entraîneurs concernés**

**Objet** : Test et cours portant sur le module 1 de la Licence B de la CAF, session de 2017

La Fédération Burkinabè de Football a l'honneur d'informer les entraîneurs détenteurs de la Licence C de la CAF depuis l'année 2014 et celles antérieures, qu'il sera organisé à leur intention le Module 1 de la Licence B de la CAF du **25 au 31 mars 2017** au Centre Technique National de la FBF sis à Ouaga 2000.

Les dossiers de candidature sont attendus **au plus tard le 15 mars 2017** et devront comporter les pièces suivantes :

- 1- Une **demande manuscrite timbrée à 200 CFA** adressée à monsieur le Président de la Fédération Burkinabè de Football ;
- 2- La copie **légalisée de la licence C** de la Confédération Africaine de Football (CAF) ;
- 3- Une **attestation de pratique d'entraîneur** faisant suite à l'obtention de la licence C de la CAF ;
- 4- Le **reçu de paiement des frais de participation** (si possible).

Le nombre de stagiaires étant limité à vingt (20) au maximum, il sera éventuellement organisé les 22 et 23 mars 2017 au Centre Technique National de football **un test de sélection des participants** portant sur les épreuves suivantes :

- 1- Evaluation écrite portant sur la théorie de l'entraînement ;
- 2- Evaluation en situations pratiques d'entraînement.

Toute note inférieure à 07 sur 20 obtenue lors de ce test est éliminatoire.  
Compte tenu des exigences de la FIFA en matière de promotion du football féminin, un quota est réservé aux entraîneurs de sexe féminin.



Les frais de participation audit module sont fixés à trente-cinq mille (35.000) francs payables auprès de la comptabilité de la Fédération Burkinabè de Football au plus tard le 24 mars 2017.

Veillez noter que la comptabilité de la FBF procédera au remboursement des frais d'inscription préalablement versés par les candidats non retenus à l'issue du test.

Tout en vous souhaitant une bonne réception de la présente, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Ouagadougou, le 27 février 2017

P. le Comité Exécutif,  
le Secrétaire Général Adjoint P/1

  
**Boubacar YAGO**

